Pétitions

ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE—PRÉSENTATION DES 7^E ET 8^E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter les septième et huitième rapports à la Chambre du Comité permanent de l'administration gouvernementale, dans les deux langues officielles.

Le septième rapport traite de la Commission de la capitale nationale. En ce qui concerne les statues sur la Colline, il recommande que la CCN songe également à élever d'autres statues, en plus de celles des anciens Premiers ministres. Nous pensons surtout aux monarques.

Dans le huitième rapport, nous nous sommes penchés sur la Prince Edward Island Truckers Association qui devrait pouvoir participer aux marchés publics du gouvernement fédéral dans cette province et être traitée de la même façon au plan fédéral qu'au plan provincial.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs pétitionnaires de la belle ville de Kamloops (Colombie-Britannique). D'après eux, le gouvernement fédéral n'a toujours pas reçu le mandat de la population canadienne de conclure une entente commerciale avec les États-Unis. Ils pensent qu'au cours des négociations, la souverainneté canadienne a été mise en péril. Ils sont également d'avis que cette entente empêcherait le Canada d'avoir la liberté politique de décider de son propre avenir économique et amoindrirait l'aptitude du Canada à bâtir une société distincte de celle des États-Unis.

Ils demandent donc la dissolution du Parlement pour que la population canadienne ait la possibilité au cours d'élections générales nationales d'accepter ou de rejeter l'entente commerciale proposée.

L'INTERDICTION DE PORTER UN COUTEAU

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre encore une fois la parole pour présenter 14 pétitions renfermant plusieurs centaines de noms et concernant le danger que représente le port d'un couteau dans des endroits publics.

Les nombreux signataires des pétitions que je présente maintenant depuis un certain temps s'inquiètent du fait que le nombre de crimes, y compris les meurtres, les vols et les agressions sexuelles, commis avec des couteaux augmente continuellement. Un incident du genre s'est justement produit hier à Ottawa.

Les pétitionnaires demandent encore une fois—et j'espère que le gouvernement et le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) en prendront note—que le Code criminel du Canada soit

modifié afin d'interdire aux simples citoyens de porter un couteau dans les endroits publics. Cette interdiction comporterait certaines exceptions, dont l'utilisation d'un couteau dans l'exercice d'un emploi légal, comme l'industrie de la pêche, ou pour des raisons de religion, comme c'est le cas des Sikhs.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ce matin une pétition signée par plusieurs personnes de l'est du Canada. Cette pétition concerne l'abrogation de l'article 251 du Code criminel du Canada qui a laissé les Canadiens dans un vide juridique relativement à l'avortement.

La pétition précise que la décision de la Cour suprême n'a pas légalisé l'avortement. De plus, elle souligne que la vie humaine commence dès la conception et se termine avec la mort, et qu'on ne peut dire, à aucun moment suivant la conception, que l'enfant à naître n'est pas une vie humaine.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégera la vie de l'enfant à naître dès sa conception et à tous les stades de son développement, sauf dans les situations exceptionnelles où un avortement peut être effectué pour sauver la vie de la mère.

ON DEMANDE L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRES DANS LES AUTOMOBILES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de déposer une pétition signée par 214 habitants de Gatineau, Hull, Maniwaki, Shawville, Campbells Bay, Cantley et Buckingham.

La campagne de publicité en faveur de la sécurité routière se poursuit. Les pétitionnaires espèrent que les fabricants d'automobiles tiendront bientôt compte de leurs demandes lorsqu'ils fabriqueront leurs automobiles. Depuis 1974, les règlements sur la sécurité routière permettent d'installer des coussins d'air pour les conducteurs des véhicules de tourisme. Les pétitionnaires croient que ce moyen permettrait de réduire le nombre de blessures graves sur nos routes.

Pour ces raisons, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'ordonner aux fabricants d'automobiles d'installer des coussins d'air pour les sièges avant des automobiles et des ceintures de sécurité ajustables à bouclier pour les passagers à l'arrière.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions signées par des résidants de Winnipeg, Lauret, Selkirk et Tourond.

Les pétitionnaires sont d'avis que l'Accord de libre-échange négocié par le gouvernement Mulroney menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada en ne permettant plus au gouvernement canadien d'exercer un contrôle adéquat de la propriété étrangère, d'exploiter les ressources canadiennes en fonction des meilleurs intérêts des Canadiens et d'offrir des chances égales aux diverses régions du pays.